



Créance trésor public et SNCF

Par **SoumMutchipule**, le **08/04/2013** à **15:13**

Bonjour j'avais quelque amende SNCF qui n'ont jamais été régler mais je n'est reçu aucun papier de réclamation jusqu'à ce que je découvre ce matin qu'ont ma saisie 420 puis 196 euros sur mon compte bancaire sachant que je viens de reprendre une activité professionnelle depuis le mois dernier et que mon salaire étant de 1242 euros j'ai de nombreuses charges dont une dette huissier que je rembourse depuis un ans d'un montant initial de 2500 euros je n'est pas reçu de courrier de la part du tribunal pour ce recouvrement et je me retrouve sans rien est il possible de contester cette saisie dans la mesure ou je n'est pas reçu de papier qui en fin de compte on été envoyer chez mes parents à qui je ne parle plus depuis 5 ans et qui n'ont jamais fais référence à des courrier judiciaire qu'il ont du jeter je suppose sans les ouvrir Que dois je faire les trésor public on donner une opposition à ma banque de 1500 euros je dois négocier avec eux et la somme totale étant de 1800 euros je dois payer la différence dois je faire un courrier ou demander une aide financiere quelconque? J'espère que vous pourrez m'éclairer car je suis une étudiante de 22 ans et je ne pensait pas que sa pouvais aller aussi loin pour des amendes de SNCF je vous remercie pour vos futurs conseils cordialement Mlle **xxxxxxx**